

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite à la convocation du 18 juin 2024
le Conseil d'Administration s'est réuni le 24 juin 2024
à 18 h 00 Salle du Conseil Municipal de Cherbourg-en-Cotentin
sous la présidence de la vice-présidente, Valérie VARENNE

Présents :

Mme VARENNE , M. LEPOITTEVIN , Mme TAVARD , Mme HERY , Mme GRUNEWALD , Mme VILLETTE (CFDT Retraités), Mme COUSIN (Conscience Humanitaire), M. GERMAIN (Croix Rouge Française), Mme THEVENY (UDAF), Mme THOMAS (La Chaudière)

Excusés :

Mme AMBROIS , Mme LE POITTEVIN

Absents donnant procuration :

M. ARRIVE (mandataire : Mme VARENNE), M. FRANCOISE (mandataire : Mme HERY), M. LUCAS (FNATH) (mandataire : Mme THEVENY), M. LEFEBVRE (Femmes) (mandataire : M. GERMAIN), Mme PETITET (Société Saint Vincent de Paul) (mandataire : Mme THOMAS)

Secrétaire de séance : Isabelle VATINEL

N° DEL_2024_090

Accroissement Temporaire d'Activité

Vu le Code Général de la fonction Publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Afin d'assurer la continuité du service public, il paraît nécessaire de recourir à des agents contractuels.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident :

- d'autoriser Monsieur le Président du CCAS ou son représentant à recruter, pour faire face à cet accroissement temporaire d'activité :

- 1 agent administratif et d'accueil social, rémunéré(e) par référence au cadre d'emploi des adjoints administratifs au sein de l'équipe administrative et accueil du CCAS,
- 1 auxiliaire de vie à temps complet, rémunéré(e) par référence au cadre d'emploi des auxiliaires de soins ou des agents sociaux ou des aides-soignants au sein de l'EHPAD La Quincampoise,
- 2 auxiliaires de vie à temps non complet (14h/35h), rémunéré(e) par référence au cadre d'emploi des auxiliaires de soins ou des agents sociaux ou des aides-soignants au sein de l'EHPAD La Quincampoise,
- 4 auxiliaires de vie à temps non complet (7h/35h), rémunéré(e) par référence au cadre d'emploi des auxiliaires de soins ou des agents sociaux ou des aides-soignants au sein de l'EHPAD La Quincampoise,

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le

S²LO

ID : 050-200056885-20240628-DEL_2024_090-DE

- 3 auxiliaires de vie à temps non complet (14h/35h), rémunérés par référence au cadre d'emploi des auxiliaires de soins ou des agents sociaux ou des aides-soignants au sein de l'EHPAD Bérégovoy,
- 6 auxiliaires de vie à temps non complet (7h/35h), rémunéré(e) par référence au cadre d'emploi des auxiliaires de soins ou des agents sociaux ou des aides-soignants au sein de l'EHPAD Bérégovoy,
- 1 auxiliaire de vie à temps non complet (14h/35h), rémunéré(e) par référence au cadre d'emploi des auxiliaires de soins ou des agents sociaux ou des aides-soignants au sein de l'EHPAD la sérénité,
- 1 auxiliaire de vie à temps non complet (7h/35h), rémunéré(e) par référence au cadre d'emploi des auxiliaires de soins ou des agents sociaux ou des aides-soignants au sein de l'EHPAD la sérénité,
- 3 auxiliaires de vie à temps non complet (7h/35h), rémunéré(e) par référence au cadre d'emploi des auxiliaires de soins ou des agents sociaux ou des aides-soignants au sein de l'EHPAD la sérénité ;

- de conclure les contrats correspondants et leurs avenants éventuels en fonction des besoins effectifs des services, renouvelables si nécessaire dans la limite d'un an sur une période de 18 mois ;

- de mandater ces dépenses sur le budget principal du CCAS de l'exercice en cours.

**Pour le Président et par délégation,
La Directrice du C.C.A.S.,**

Isabelle VATINEL